

PROJET DE FIN D'ETUDES (PFE) 2022-2025

Un parlement des animaux

Comment représenter les animaux dans une assemblée délibérative inclusive ?

Sous la direction de José Serrano

Julie Roccati-Joyce

Avertissement

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnels, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'autrice de cette recherche a signé une attestation sur l'honneur de non-plagiat.

Formation par la recherche

Projet de Fin d'Etudes en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement

La formation au génie de l'aménagement et de l'environnement, assurée par le Département Aménagement et Environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement des espaces fortement à faiblement anthropisés, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seul-es futur-es élèves désireux-ses de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futur-es ingénieur-es à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieur-es en génie de l'aménagement et de l'environnement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le Projet de Fin d'Etudes (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieur-es. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales de l'UMR 7324 CITERES à laquelle appartiennent les enseignant-es-chercheur-ses du Département Aménagement et Environnement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche, nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention Bien.

Remerciements

Je tiens à remercier mon tuteur de PRI, José Serrano, pour ses conseils et son soutien, ainsi que d'avoir accepté que je réalise ce projet à distance. C'était un sujet différent de ceux habituels et très intéressant à traiter.

Je remercie également Manon Allain, pour toute son aide et sa patience, qui m'a soutenue dans tous les moments difficiles de ces dernières années. Un grand merci à tou.te.s mes ami.e.s pour leur soutien sans faille. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans vous.

Table des matières

Remerciements.....	1
Introduction.....	6
I- Des animaux et des humains	7
Evolution des rapports humains/animaux dans les sociétés européennes	7
Les leviers d'évolution des rapports humains/animaux en Europe.....	11
II- La remise en question de la place de l'humain	14
Le développement des pensées écocentristes.....	14
Principes de l'écocentrisme	15
Des cultures tenant compte de l'importance de la nature : sociétés aborigènes d'Australie.....	17
III- Les exemples de cohabitation humain/animal existants	19
Méthodologie	19
Exemples étudiés.....	20
IV- Vers un parlement des animaux.....	23
Analyse préliminaire	23
La ville, un territoire humain	24
La régulation par la représentation	25
Perspectives.....	26
Conclusion	28
Bibliographie/Sitographie.....	29
Tables des figures	32

Introduction

La cohabitation entre humains et animaux soulève des enjeux cruciaux dans un contexte marqué par des crises écologiques sans précédent. L'intensification des activités humaines, la perte de biodiversité et l'exploitation systématique des écosystèmes remettent en question les fondements mêmes de notre rapport au vivant. Historiquement, les relations entre humains et animaux ont oscillé entre exploitation, admiration et indifférence, mais les modèles juridiques et sociaux qui régissent ces interactions restent largement anthropocentrés.

Aujourd'hui, des initiatives innovantes émergent, comme la reconnaissance des droits de la nature ou la personnification juridique d'entités non humaines, à l'image de la rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande. Cependant, ces approches restent marginales et souvent limitées par des cadres institutionnels centrés sur les intérêts humains. Cette recherche vise à explorer une question fondamentale : dans quelle mesure une cohabitation équitable entre humains et animaux est-elle envisageable, et comment pourrait-elle être régulée ?

En s'appuyant sur une analyse historique de l'évolution des rapports humains-animaux en Europe, une étude des approches philosophiques comme l'écocentrisme, et l'examen de cas concrets de coexistence à travers le monde, ce PFE propose d'interroger les paradigmes actuels. Il s'agit d'identifier les conditions nécessaires pour dépasser les limites de l'anthropocentrisme et intégrer les animaux comme acteurs à part entière dans nos sociétés, tout en mettant en lumière les défis culturels, juridiques et pratiques que cela implique.

I- Des animaux et des humains

Les rapports entre humains et animaux ont connu une évolution complexe au fil des siècles, particulièrement dans les sociétés européennes. D'une relation marquée par la domination et l'exploitation, ces liens ont progressivement été redéfinis sous l'influence de facteurs religieux, scientifiques et sociaux. Cette partie explore l'évolution de cette relation, en mettant en lumière les causes qui ont conduit à un changement de perception des animaux, et comment ces transformations continuent d'influencer nos interactions avec les autres espèces aujourd'hui.

Evolution des rapports humains/animaux dans les sociétés européennes

Préhistoire : une coexistence basée sur la survie et le sacré

Durant la Préhistoire, la relation humain-animal était avant tout utilitaire, basée sur la survie. Les animaux représentaient une ressource essentielle pour les chasseurs-cueilleurs, offrant viande, peau et os pour répondre aux besoins fondamentaux des premières communautés humaines. Les fouilles archéologiques indiquent que des espèces comme le renne, le mammouth ou le cerf étaient régulièrement chassées et exploitées pour des usages variés (Peters et al., 1999). Les outils en os et les vêtements en fourrure découverts dans des sites préhistoriques témoignent d'une dépendance matérielle aux animaux.

Cependant, l'art pariétal, comme celui des grottes de Lascaux ou Chauvet en France, révèle une vision symbolique des animaux. Les fresques, datées d'environ 35 000 à 15 000 ans avant notre ère, représentent des taureaux, des chevaux et des lions avec un certain réalisme, suggérant une vénération ou un rôle spirituel des animaux dans les croyances de ces communautés (Clottes & Lewis-Williams, 2001). Les anthropologues interprètent ces peintures comme des témoignages de rituels chamaniques où les animaux jouaient un rôle d'intermédiaires entre les mondes humain et surnaturel.

Un moment décisif dans cette période est la domestication des premières espèces animales. Le chien, issu d'une lignée de loups gris, est la première espèce domestiquée, il y a environ 15 000 à 20 000 ans. Cette domestication, sans doute initiée par une cohabitation opportuniste autour des campements humains, a marqué le début d'une relation d'assistance mutuelle (Shipman, 2010). Les chiens ont servi comme aides à la chasse, gardiens et compagnons, illustrant les débuts d'une interaction affective, et non plus seulement utilitaire.

Antiquité : une relation économique, symbolique et religieuse

Pendant l'Antiquité, la domestication s'est élargie à d'autres espèces comme les bovins, les ovins et les caprins, établissant les bases d'une économie agraire complexe. Ces animaux fournissaient du lait, de la laine et une force motrice essentielle pour l'agriculture. Les traces de charrues attelées retrouvées dans les régions de la Mésopotamie ancienne montrent comment les animaux ont transformé les pratiques agricoles, augmentant significativement la productivité (Harris, 2024).

Dans le domaine religieux, les animaux occupaient une place importante. En Égypte, le chat était sacré et associé à Bastet, déesse de la protection et de la fertilité. Les temples de Bastet contenaient souvent des cimetières remplis de chats momifiés, une preuve de leur importance dans la vie

Commenté [JR1]: Ajouter des mythes celtes ?

spirituelle et quotidienne (Málek, 1993). D'autres animaux, comme les ibis ou les crocodiles, étaient également intégrés dans le panthéon égyptien.

Chez les Grecs et les Romains, les animaux étaient omniprésents dans la mythologie, les spectacles publics et l'économie domestique. Les mythes grecs, tels que celui de Zeus transformé en taureau ou celui de Pégase, reflètent une fascination pour les animaux et leur potentiel symbolique. Les jeux du cirque romains, en revanche, montrent une domination brutale et une instrumentalisation des animaux, qui étaient capturés dans des régions éloignées comme l'Afrique du Nord et utilisés pour divertir les foules. Ces pratiques soulignent une ambivalence entre admiration et exploitation (Gregory & Grandin, 2007).

Moyen Âge : une relation morale et fonctionnelle

Les sociétés médiévales étaient avant tout agricoles, et les animaux domestiques étaient essentiels à cette économie. Les chevaux, les bœufs et parfois les ânes étaient employés pour le labour et le transport. La productivité agricole dépendait donc largement de ces animaux de trait. De plus, l'expansion de la production lainière en Angleterre au XII^e siècle, liée à l'élevage intensif de moutons, a jeté les bases de l'essor économique de certaines régions comme le Lincolnshire (Campbell, 2000).

Cette dépendance économique a renforcé l'idée que certains animaux étaient plus "utiles" que d'autres, créant une hiérarchie implicite entre eux. Les espèces sauvages, en revanche, étaient souvent perçues comme des nuisances ou des menaces pour les récoltes et les troupeaux. Les loups, en particulier, étaient pourchassés à travers des campagnes organisées, avec des primes accordées pour chaque loup abattu (Mech, 2010).

Le Moyen Âge a vu la production d'un grand nombre de bestiaires, comme le *Physiologus*, des ouvrages illustrés présentant les caractéristiques des animaux à travers des récits mêlant descriptions naturalistes et interprétations symboliques. Ces textes étaient inspirés de sources antiques mais enrichis par une théologie chrétienne omniprésente. Les bestiaires associaient chaque animal à une leçon morale ou spirituelle :

- Le lion était présenté comme un symbole du Christ, notamment en raison de la croyance qu'il ressuscitait ses petits trois jours après leur naissance.
- L'agneau représentait l'innocence et le sacrifice, tandis que le serpent incarnait le péché et la ruse (Varty, 1997).

Ces récits reflétaient une vision anthropocentrique du monde où les animaux étaient perçus comme des miroirs ou des métaphores pour les vertus et les vices humains. Cependant, ils révèlent également une certaine fascination pour le règne animal, même si cette fascination restait liée à des objectifs spirituels et éducatifs.

Les croyances chrétiennes ont également mené à la persécution de certaines espèces animales, sur la base de superstitions. Les chats noirs, associés à la sorcellerie, étaient souvent massacrés, surtout lors de périodes d'hystérie collective contre les sorcières, en partie à cause de leur comportement indépendant qui défiait les normes des sociétés chrétiennes. Paradoxalement, cette persécution a eu des conséquences écologiques : la diminution des populations de chats dans certaines régions a permis une prolifération des rats, contribuant indirectement à la propagation de la peste noire au XIV^e siècle (Daston & Mitman, 2006).

Enfin, le Moyen Âge a été marqué par des procès d'animaux, où des porcs, des chiens ou d'autres espèces étaient jugés pour des "crimes" tels que le meurtre ou les dégâts aux cultures. Ces procès, bien que souvent perçus aujourd'hui comme absurdes, illustraient une vision juridique où les animaux étaient dotés d'une certaine forme d'agentivité morale (Evans, 1999).

Renaissance : vers une rationalisation de la relation humain-animal

La Renaissance (XIV^e-XVII^e siècles) marque une transition majeure dans la manière dont les humains perçoivent les animaux, grâce à l'essor des sciences et à une remise en question des dogmes religieux. Cette période voit l'émergence d'une approche plus naturaliste et d'un intérêt renouvelé pour l'étude des animaux.

Les avancées en anatomie, initiées par des figures comme Andreas Vesalius, ont permis une meilleure compréhension des structures biologiques des animaux. Les dissections, auparavant interdites ou limitées par l'Église, sont devenues des outils essentiels pour explorer les similitudes et les différences entre les humains et les autres espèces. Ces travaux ont cependant renforcé l'idée d'une hiérarchie naturelle où l'homme occupait une place centrale, les animaux étant perçus comme des "machines biologiques" au service de l'humanité (Barker & Ariew, 2018).

Les artistes de la Renaissance ont réinterprété les représentations animales, souvent en s'inspirant des textes anciens et des nouvelles observations naturalistes. Des peintures comme "La Dame à l'hermine" de Léonard de Vinci ou les gravures de Dürer montrent des animaux avec un réalisme et une sensibilité qui témoignent d'un changement dans leur perception : ils ne sont plus seulement des symboles religieux, mais aussi des sujets dignes d'étude et d'admiration.

La Renaissance a également ouvert la voie aux premières interrogations philosophiques modernes sur la place des animaux dans le monde. Des penseurs comme Michel de Montaigne ont remis en question la supériorité humaine. Dans ses "Essais", Montaigne écrit :

"Quand je joue avec mon chat, qui sait si je ne suis pas un passe-temps pour lui plus qu'il ne l'est pour moi ?"

Cette réflexion préfigure les débats plus poussés sur la conscience animale qui émergeront aux Lumières.

Cependant, cette période a également vu l'intensification de l'exploitation animale pour des raisons économiques et scientifiques. La chasse, déjà présente au Moyen Âge, devient un loisir aristocratique codifié, tandis que l'expansion des colonies européennes entraîne une exploitation massive des animaux exotiques, capturés et transportés vers l'Europe pour leur chair, leur cuir ou comme curiosités dans les ménageries (Fudge, 2004).

Révolution industrielle : marchandisation et premiers mouvements de protection

La Révolution industrielle (XVIII^e-XIX^e siècles) marque un tournant décisif dans la relation humain-animal, amplifiant leur exploitation tout en suscitant une prise de conscience naissante des abus. Cette période voit l'émergence d'une économie capitaliste qui transforme les animaux en simples marchandises et intensifie leur utilisation dans les secteurs agricole, industriel et urbain.

Avec l'essor des machines, les animaux deviennent les rouages d'un système productiviste. Les

chevaux, surnommés "le moteur des villes", sont omniprésents dans les activités urbaines : ils tirent les tramways, transportent les marchandises et participent aux travaux publics. Dans les mines, des poneys sont utilisés pour tirer les wagons de charbon dans des conditions souvent inhumaines (Thomas, 1984). L'élevage intensif se développe, notamment en Grande-Bretagne, pour répondre à une population urbaine croissante. Le bétail est confiné dans des enclos réduits, nourri pour accélérer sa croissance, une pratique qui préfigure les élevages industriels modernes (Fudge, 2004).

Face à ces abus, des initiatives pour protéger les animaux commencent à émerger. En 1822, Richard Martin, un parlementaire britannique, fait adopter la première loi en Europe contre la cruauté envers les animaux, surnommée la "Martin's Act". Celle-ci interdit les mauvais traitements infligés aux bovins, chevaux et moutons, bien qu'elle exclue les autres espèces. En 1824, la Society for the Prevention of Cruelty to Animals (SPCA) est créée à Londres, devenant la première organisation dédiée à la défense des animaux. Ces initiatives sont portées par une vision philanthropique souvent liée à des sensibilités chrétiennes, comme le montre l'implication des Quakers (Kean, 1998).

La pensée utilitariste de Jeremy Bentham joue un rôle clé dans le développement d'une éthique animale moderne. Dans son ouvrage *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation* (1789), Bentham pose une question révolutionnaire : "The question is not, Can they reason ?, nor Can they talk ?, but Can they suffer ?" Cette idée, centrée sur la capacité des animaux à ressentir la douleur, constitue un pivot philosophique majeur et sera reprise par les défenseurs des droits des animaux au XX^e siècle (Bentham, 2007).

XX^e et XXI^e siècles : vers une reconnaissance de la sensibilité animale

Le XX^e siècle est marqué par des avancées scientifiques et législatives qui transforment la manière dont les sociétés perçoivent et traitent les animaux. Ces progrès, bien que significatifs, coexistent avec des formes persistantes et souvent exacerbées d'exploitation animale.

L'éthologie, discipline fondée au XX^e siècle par des chercheurs comme Konrad Lorenz, Niko Tinbergen et Karl von Frisch, révolutionne notre compréhension des comportements animaux. Ces scientifiques démontrent que les animaux possèdent des capacités cognitives, sociales et émotionnelles complexes. Par exemple, les travaux de Lorenz sur les oies montrent des comportements de fidélité et d'attachement qui défient les notions mécanistes héritées de Descartes (Hatfield, 1952).

Les recherches de Jane Goodall sur les chimpanzés dans les années 1960 bouleversent encore davantage les perceptions. Elle observe que les chimpanzés fabriquent et utilisent des outils, une caractéristique jusque-là considérée comme exclusivement humaine. Elle documente également des comportements altruistes et agressifs, révélant une complexité émotionnelle similaire à celle des humains (Goodall, 1986). Ces découvertes contribuent à une reconnaissance scientifique croissante de la continuité entre les humains et les autres espèces.

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle sont marqués par des progrès significatifs en matière de législation animale. En 1978, l'UNESCO adopte la Déclaration universelle des droits des animaux, qui, bien qu'elle ne soit pas contraignante, établit des principes éthiques fondamentaux. En 2015, la France modifie son Code civil pour reconnaître les animaux comme des "êtres vivants doués de sensibilité" (Loi n° 2015-177), une avancée juridique majeure qui remet en question leur statut traditionnel de biens meubles.

Les débats philosophiques sur les droits des animaux, initiés par des penseurs comme Peter Singer et Tom Regan, gagnent en influence au XXI^e siècle. Dans son ouvrage *Animal Liberation* (1975), Singer critique le spécisme, qu'il définit comme une discrimination basée sur l'espèce, et appelle à une considération égale des intérêts des animaux. Tom Regan, dans *The Case for Animal Rights* (1983), va plus loin en soutenant que les animaux, en tant que "sujets d'une vie", ont des droits inhérents à leur existence. Ces arguments influencent le développement des mouvements véganes et des politiques publiques.

Les attitudes envers les animaux évoluent également dans la société. Les sondages montrent une sensibilité croissante du public envers le bien-être animal, particulièrement dans les pays européens. Les régimes alimentaires végétariens et véganes gagnent en popularité, tandis que les produits certifiés "bien-être animal" se multiplient dans les supermarchés (*Attitudes of Europeans towards animal welfare - mars 2016 - Eurobarometer survey*, s. d.). Ces évolutions reflètent une transition progressive vers une relation plus éthique et respectueuse avec les animaux, bien que les résistances économiques et culturelles restent fortes.

Paradoxalement, les progrès dans la compréhension des animaux coïncident avec une intensification de leur exploitation. L'industrialisation de l'élevage atteint son apogée dans les années 1950 avec l'introduction des fermes-usines aux États-Unis et en Europe. Ces structures visent à maximiser la production en confinant les animaux dans des espaces extrêmement réduits. Les poules pondeuses, par exemple, sont souvent entassées dans des cages où elles ne peuvent ni bouger ni déployer leurs ailes (Foer, 2010).

Dans l'industrie de la mode, la fourrure reste un produit de luxe prisé malgré les campagnes de sensibilisation. Des associations comme PETA (People for the Ethical Treatment of Animals), fondée en 1980, dénoncent les conditions cruelles dans lesquelles les animaux à fourrure sont élevés et tués, lançant des campagnes de grande envergure pour promouvoir les alternatives synthétiques.

Les leviers d'évolution des rapports humains/animaux en Europe

La religion : une source de justification et de transformation de la relation humain-animal

Dans les religions monothéistes, telles que le judaïsme, le christianisme et l'islam, les animaux ont longtemps été considérés comme subordonnés aux humains. Le Livre de la Genèse dans la Bible chrétienne et juive exprime clairement cette hiérarchie, où Dieu donne à l'homme la domination sur les animaux : "Remplissez la terre et assujettissez-la ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre" (Genèse 1:28). Cette idée de domination a été largement interprétée comme un mandat divin, donnant aux humains non seulement un droit mais aussi une responsabilité de "gérer" les animaux, souvent au détriment de leur bien-être (Bauer, 2001).

Dans l'islam, bien que les animaux soient considérés comme des créatures de Dieu, leur statut reste inférieur à celui de l'humain. Le Coran mentionne que les animaux sont des "*communautés semblables aux vôtres*" (Sourate 6:38), mais cette similitude n'entraîne pas une égalité en droits ou en dignité. Les animaux, en tant qu'êtres vivants dotés d'une âme, doivent être traités avec respect, mais restent avant tout au service de l'humanité (Smith, 2017).

Cependant, cette domination a progressivement été remise en question, en particulier au XIX^e et XX^e siècles, sous l'influence de philosophes chrétiens réformateurs et d'une évolution de la pensée morale chrétienne. François d'Assise (1181-1226), l'un des saints les plus respectés du christianisme,

a prêché une approche radicale de la compassion envers les animaux, qui les considérait comme des créatures dignes d'amour et de soin. Il incarnait la notion de fraternité universelle, cherchant à transcender la domination humaine sur les autres espèces et à promouvoir une coexistence pacifique avec la nature (Bessler, 2014).

Les religions orientales, telles que le bouddhisme, l'hindouisme et le jaïnisme, ont développé une approche plus égalitaire envers les animaux, fondée sur le principe de non-violence (Ahimsa). Dans le bouddhisme, cette non-violence est un principe fondamental, qui inclut tous les êtres vivants. Le Bouddha enseignait que tous les êtres, humains et animaux, partagent la même capacité à souffrir et doivent être protégés contre la violence et l'exploitation (Bodhi & Bstan-vdzin-rgya-mtsho, 20). Cette vision, qui incite à la compassion pour tous les êtres vivants, s'est traduite par des pratiques de respect des animaux et de rejet de l'exploitation animale dans certaines communautés bouddhistes.

De même, l'hindouisme, avec sa conception de la réincarnation et de l'âme universelle, incite à traiter les animaux avec respect, car chaque être vivant peut être un véhicule pour l'âme humaine à différents stades de son évolution. Cette pensée a donné naissance à des mouvements végétariens dans le sous-continent indien, dont l'objectif était de préserver la vie animale en raison de sa sacralité (Halstead, 1996).

Le colonialisme : une nouvelle perspective sur la domination et l'exploitation des animaux

Le colonialisme, qui a façonné une grande partie du monde moderne, a eu un impact direct sur la façon dont les animaux ont été perçus, utilisés et traités par les colons européens. Les explorations coloniales ont révélé aux Européens des paysages et des espèces animales exotiques, souvent considérées comme "sauvages" et sous le contrôle des colonisateurs.

Les premières rencontres entre Européens et populations colonisées ont été marquées par une mise en scène symbolique de la domination. Les animaux, notamment les grands prédateurs comme les lions, éléphants et tigres, étaient perçus comme des symboles de la "sauvagerie" du monde non occidental. Cette dichotomie entre "civilisation" et "sauvagerie" justifiait non seulement l'exploitation des territoires colonisés mais aussi des animaux. Les zoos d'histoire naturelle, nés au 19^e siècle, ont permis de conserver et d'exhiber des animaux exotiques en captivité, tout en renforçant l'idée de la domination humaine sur les autres formes de vie (Lévi-Strauss, 1998).

Le colonialisme a aussi entraîné des modifications profondes dans les systèmes agricoles et la gestion des ressources naturelles dans les colonies. Des animaux comme les chevaux et les bœufs ont été introduits dans de nombreuses régions pour servir aux travaux agricoles, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les populations locales ont été souvent contraintes de travailler dans des conditions de forte exploitation, et la relation avec les animaux a été marquée par une logique utilitaire et économique. Les animaux ont ainsi été réduits à des outils dans un système de production orienté vers l'exportation de ressources naturelles au profit des empires colonisateurs.

Par ailleurs, les animaux étaient parfois utilisés comme biens d'échange dans les rapports coloniaux. Par exemple, dans le cadre des "échanges exotiques", des animaux rares étaient envoyés en Europe comme preuve de la richesse des colonies. Cela a donné naissance à une nouvelle forme de marchandisation des animaux, marquée par une exploitation systématique de leurs "caractéristiques exceptionnelles" pour alimenter les marchés coloniaux et européens.

Le capitalisme et l'industrialisation : marchandisation des animaux

Le capitalisme, particulièrement à partir de la Révolution industrielle, a eu un impact déterminant sur la relation humain-animal, en favorisant une marchandisation et une exploitation accrues des animaux. L'industrie moderne, axée sur le profit et la productivité, a transformé les animaux en ressources économiques, exploitant leur force de travail, leur reproduction et leur production pour maximiser les rendements.

Le système capitaliste a intensifié l'exploitation des animaux dans des fermes-usines, où le but principal est l'efficacité économique. Les animaux, auparavant élevés dans des fermes familiales ou dans des environnements plus naturels, sont désormais confinés dans des espaces réduits, souvent sans lumière naturelle ni possibilité de mouvement. Les poules pondeuses, par exemple, sont enfermées dans des cages de batterie qui leur permettent de pondre de manière maximale tout en étant privées de leur liberté de mouvement (Singer, 2002). Ce système, qui s'est accéléré à partir des années 1950, a produit des conditions de vie dramatiques pour les animaux, tout en rendant leur exploitation plus rentable pour les industries alimentaires.

Les effets de cette marchandisation se retrouvent dans le traitement des animaux dans l'industrie de la mode (fourrures, cuir) et des expérimentations scientifiques. Dans les années 1960, des recherches médicales ont montré que des millions d'animaux étaient utilisés pour tester des médicaments et des produits cosmétiques dans des conditions de grande souffrance, mais ces pratiques ont été largement ignorées par les grandes entreprises jusqu'à ce que des mouvements de défense des animaux les dénoncent publiquement (Foer, 2009).

Le modèle de l'élevage industriel s'est globalisé, notamment avec l'exportation de technologies de production de viande de masse. Des entreprises comme McDonald's ont promu une standardisation de la production de viande, entraînant une augmentation exponentielle de la demande et des abus envers les animaux. Le capitalisme global a permis l'intensification de l'exploitation à une échelle mondiale, avec une concentration des pratiques agricoles dans des entreprises multinationales où les préoccupations éthiques sont souvent reléguées au second plan (Benson & Rollin, 2004).

II- La remise en question de la place de l'humain

Le développement des pensées écocentristes

L'écocentrisme est une perspective qui place la nature au centre des préoccupations éthiques et politiques, opposée à l'anthropocentrisme qui privilégie l'humain dans son rapport au monde naturel. Ce cadre de pensée repose sur l'idée que les écosystèmes, les animaux, les plantes et même les éléments non vivants possèdent une valeur intrinsèque, indépendante de leur utilité pour l'homme. Cette approche est issue de diverses traditions philosophiques et se manifeste dans des courants comme l'écologie profonde, le biocentrisme et la reconnaissance des droits de la nature.

Aldo Leopold propose une « éthique de la terre », une philosophie selon laquelle l'homme doit élargir son cercle moral pour inclure non seulement les autres humains, mais également tous les êtres vivants et les systèmes naturels. Dans son ouvrage *A Sand County Almanac* (1949), il écrit : *“A thing is right when it tends to preserve the integrity, stability, and beauty of the biotic community. It is wrong when it tends otherwise.”* (Leopold, 1949, p. 224). Cette citation résume bien l'idée que l'éthique humaine doit être réorientée pour soutenir la préservation des écosystèmes et des espèces, et non simplement les intérêts humains.

Arne Naess, un autre défenseur majeur de l'écocentrisme, a formulé la théorie de la « profonde écologie », qui plaide pour une transformation radicale de la conscience humaine vis-à-vis de la nature. Selon Naess, il est nécessaire de reconnaître la valeur intrinsèque, c'est-à-dire le droit d'exister pour eux-mêmes, de tous les êtres vivants, et non seulement leur utilité pour les humains. Dans son essai *The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement* (1973), il écrit : *“The devaluation of the other life forms is a symptom of the degradation of humanity itself.”* (Naess, 1973). Cette idée suggère que l'isolement des humains par rapport à la nature engendre une forme d'appauvrissement moral et existentiel. Pour Naess, l'écocentrisme est une manière de rétablir une relation plus profonde et respectueuse avec le monde naturel.

L'écocentrisme trouve également une application pratique dans des exemples comme ceux de la Nouvelle-Zélande, où la rivière Whanganui a été reconnue comme une entité juridique, un sujet de droit à part entière. En 2017, un tribunal a attribué à la rivière Whanganui les mêmes droits qu'une personne physique, dans un geste symbolique et juridique fort en faveur des droits de la nature. Le tribunal a ainsi statué : *“The Whanganui River is a treasure for the people of the region and has its own identity.”* (*Te Awa Tupua (Whanganui River Claims Settlement) Act 2017 No 7 (as at 24 December 2024), Public Act – New Zealand Legislation*, s. d.). Ce cas montre une reconnaissance de la nature non plus comme une simple ressource exploitable, mais comme une entité vivante digne de protection et de respect.

Les débats sur l'écocentrisme soulèvent aussi des questions pratiques complexes. D'un côté, la notion de droits de la nature appelle à des changements juridiques majeurs, mais la mise en œuvre d'une telle philosophie se heurte à des résistances dans des sociétés largement dominées par des modèles de développement économique et de consommation. Comme le souligne le philosophe et écologiste Brendan Mackey dans *Rights of Nature* (2013), *“While the idea of rights of nature is gaining increasing support, the difficulty remains in reconciling this view with current legal and economic structures.”* (Mackey, 2013).

En somme, l'écocentrisme propose un changement radical dans la manière dont nous comprenons notre place dans le monde naturel. Loin d'être une simple idéologie, cette approche philosophique interroge les principes fondamentaux qui régissent nos sociétés, en invitant à repenser la coexistence

des humains avec les autres formes de vie. Elle ouvre des pistes pour une justice écologique mondiale où l'équilibre entre humains et nature devient une condition essentielle pour la survie et le bien-être de toutes les espèces.

Principes de l'écocentrisme

Définir le voisinage et la cohabitation

Dans une perspective écocentrique, le "voisinage" peut être compris comme une relation de proximité respectueuse et fonctionnelle entre les humains et l'ensemble de la communauté biotique. Aldo Leopold suggère que cette relation implique de préserver l'intégrité des écosystèmes et de reconnaître la valeur des entités vivantes et non vivantes.

Dans une optique biocentrique, Paul Taylor ne définit pas directement la cohabitation, mais son concept de "téléon" implique une coexistence harmonieuse où chaque être vivant peut poursuivre ses propres fins sans interférences injustifiées. Cohabiter signifie donc organiser les activités humaines pour minimiser les perturbations des cycles de vie des autres espèces.

Enfin, Donna Haraway élargit ces définitions dans *When Species Meet* (2008), en suggérant que le voisinage et la cohabitation impliquent une "co-construction" des espaces de vie partagés entre humains et non-humains. Ces interactions sont vues comme des relations dynamiques et mutuelles, enracinées dans la reconnaissance des autres espèces comme partenaires.

Comprendre les besoins des animaux

Pour Aldo Leopold, dans *A Sand Country Almanac*, ce qu'il nomme communauté biotique inclut les animaux, dont les besoins doivent être compris non seulement en termes de survie individuelle, mais également en fonction de leur rôle dans les écosystèmes. Ainsi, la satisfaction des besoins des animaux ne peut être séparée de l'équilibre écologique global.

Dans cette perspective, la notion de "besoins" des animaux inclut des dimensions écologiques, comme l'accès à un habitat fonctionnel, la préservation des interactions prédateurs-proies, ou encore la continuité des cycles écologiques. Par exemple, les loups ne sont pas seulement des prédateurs ; ils jouent également un rôle crucial dans la régulation des populations d'herbivores, ce qui affecte la végétation et, à terme, la structure même de l'écosystème.

Arne Næss propose une approche élargie des besoins animaux, au-delà des dimensions physiques. Dans *Ecology, Community and Lifestyle* (1989), il affirme que les besoins des êtres vivants doivent être compris dans un cadre relationnel. Les animaux, selon Næss, possèdent une "intrinsèque valeur à exister et à s'épanouir". Cette épanouissement inclut des besoins d'ordre comportemental, comme l'expression de comportements naturels, et des besoins émotionnels, tels que la capacité à établir des relations sociales complexes pour les espèces grégaires.

Næss souligne également que la satisfaction de ces besoins n'est pas seulement essentielle pour le bien-être des animaux, mais qu'elle participe à l'harmonie écologique globale. Par exemple, restreindre les comportements naturels d'une espèce par la destruction de son habitat ou son confinement entraîne des perturbations écologiques, avec des conséquences qui se répercutent sur l'ensemble de l'écosystème.

Toutefois, la satisfaction de ces besoins des animaux dans nos sociétés humaines comprend des questionnements. Holmes Rolston III, dans *Environmental Ethics* (1988), développe l'idée que la

gestion des besoins des animaux dans un monde dominé par les humains implique des compromis. Bien qu'il soutienne que les besoins fondamentaux des animaux doivent être respectés, il reconnaît les tensions inévitables entre les besoins des espèces non humaines et les activités humaines.

Il pose une distinction entre les besoins individuels et les besoins d'espèces ou d'écosystèmes entiers. Selon lui, dans certains cas, il peut être éthiquement justifiable de sacrifier les besoins individuels d'un animal pour protéger un écosystème plus large. Par exemple, l'élimination d'espèces invasives peut être nécessaire pour sauvegarder les espèces indigènes et préserver l'intégrité de l'écosystème. On peut également poser la question des espèces dangereuses pour les humains.

Reconnaître les droits des animaux et des non-humains

Dans les philosophies écocentrées et biocentrées, les animaux sont reconnus comme des cohabitants légitimes de la "communauté biotique". Les droits des animaux, développés par des penseurs comme Tom Regan (*The Case for Animal Rights*, 1983), soulignent que les animaux, en tant que "sujets-d'une-vie", possèdent des droits moraux inviolables.

Par exemple, les initiatives législatives reconnaissant des êtres non humains comme des "personnes juridiques" illustrent ces principes. En 2017, la rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande a été déclarée entité juridique, accordant à la communauté locale une responsabilité de voisinage envers elle. Ce modèle pourrait être étendu pour inclure des animaux dans des écologies urbaines ou rurales.

Partager l'espace : vers une coexistence écologique

La coexistence n'implique pas seulement de limiter les nuisances causées par les activités humaines, mais aussi d'intégrer les besoins des animaux dans les infrastructures humaines. Par exemple :

- **Passages fauniques** : Des corridors écologiques en Europe et en Amérique du Nord permettent aux espèces animales de circuler librement sans risque d'accidents.
- **Urbanisme inclusif** : Dans son livre *Cities for People, Not for Profit* (2013), Peter Marcuse préconise un urbanisme qui tient compte des espèces non humaines, intégrant des habitats naturels dans les zones urbaines.

Dialoguer avec les animaux : perspectives relationnelles

Les approches biocentrées insistent sur la reconnaissance des animaux en tant qu'agents. L'éthologue Frans de Waal (*Are We Smart Enough to Know How Smart Animals Are?*, 2016) démontre que de nombreuses espèces possèdent des capacités cognitives complexes qui leur permettent de communiquer, de nouer des relations sociales et de s'adapter à leur environnement.

Dans ce cadre, la philosophie de Donna Haraway (*When Species Meet*, 2008) propose une éthique de la "companion species", qui reconnaît les interactions entre humains et non-humains comme des relations de co-construction. Haraway écrit : "We are all the result of multispecies encounters. »

Cette perspective relationnelle offre une base à une éthique du voisinage écologique, où les animaux ne sont pas perçus comme des "ressources", mais comme des partenaires dans la création d'un monde commun.

Des cultures tenant compte de l'importance de la nature : sociétés aborigènes d'Australie

La mythologie aborigène australienne, articulée autour du concept central du Temps du Rêve (*Dreamtime*), constitue une cosmologie complexe qui relie les humains, les animaux et la nature dans un réseau interdépendant de relations. Ces mythes servent de guides pratiques pour la gestion des écosystèmes et la cohabitation entre espèces. Cette approche écocentrique contraste avec les perspectives anthropocentriques occidentales et offre des leçons pour l'intégration des non-humains dans la gestion des espaces modernes, comme en milieu urbain.

Le Temps du Rêve : une cosmologie relationnelle

Le Temps du Rêve, ou *Dreamtime*, constitue la fondation spirituelle de la culture aborigène. Selon cette cosmologie, la création du monde résulte des actions de figures ancestrales qui ont façonné les paysages, défini les lois naturelles et donné naissance aux espèces vivantes. Ces récits mythologiques transmettent des enseignements sur les interactions à respecter entre humains, animaux et environnement, et servent de cadres pour réguler les comportements.

Les mythes aborigènes attribuent souvent aux animaux un rôle central, en tant qu'ancêtres ou même créateurs du monde naturel. Le Serpent Arc-en-Ciel, par exemple, est l'un des personnages les plus emblématiques. Dans ces récits, il crée les cours d'eau et façonne le paysage. Sa présence dans les mythes souligne l'importance de préserver les écosystèmes aquatiques comme source de vie pour toutes les espèces (Étude de Rose, 2000). D'autres mythes expliquent comment les relations entre les espèces doivent être harmonieuses, chaque être vivant ayant un rôle à jouer pour maintenir l'équilibre de l'écosystème.

Les systèmes totémiques, liés aux enseignements mythologiques, renforcent ces concepts en associant chaque groupe humain à un animal ou à un élément naturel. Ce lien implique des responsabilités écologiques claires : les clans doivent protéger leur animal totem et garantir la pérennité de son habitat (Gammage, 2012). Ces systèmes incarnent une forme de conservation avant l'heure, basée sur la spiritualité et la continuité des équilibres naturels.

La cohabitation humain/animal guidée par la mythologie

Les pratiques traditionnelles aborigènes, souvent dérivées des enseignements mythologiques, offrent des modèles de gestion écologique qui favorisent la cohabitation. Ces pratiques ne sont pas arbitraires, mais enracinées dans des récits sacrés qui dictent les relations avec les animaux et les lieux.

- **Le "firestick farming"** : Cette technique consiste à utiliser des feux contrôlés pour entretenir le paysage. Les mythes racontent que le feu est un outil donné par les ancêtres pour transformer et entretenir le monde. Cette pratique permet de créer des mosaïques de végétation à différents stades de croissance, offrant une diversité d'habitats pour les espèces animales et évitant les incendies catastrophiques (Bowman, 2016).
- **Les zones sacrées** : De nombreux lieux associés à des figures mythologiques sont considérés comme inviolables, devenant de facto des réserves pour la faune. Par exemple, les zones autour des sites de Kakadu et Uluru sont gérées pour préserver les habitats tout en permettant aux communautés de maintenir leurs pratiques culturelles (Langton, 2018).

Les enseignements mythologiques définissent également des protocoles éthiques liés à la chasse et à l'utilisation des ressources naturelles.

- **Préservation des cycles naturels** : Les mythes enseignent que la survie des espèces dépend de la gestion équilibrée de leurs populations. Par conséquent, les Aborigènes évitent de chasser pendant les périodes de reproduction, permettant aux populations animales de se renouveler.
- **Règles totémiques** : Les membres d'un clan ne doivent pas chasser leur animal totem, renforçant ainsi la préservation d'espèces particulières. Cette interdiction mythologique agit comme un régulateur écologique (Gammage, 2012).
- **Partage des ressources** : Les mythes insistent sur la responsabilité de ne pas prendre plus que nécessaire. Ce principe de "suffisance" garantit que les besoins des animaux et de la nature soient également respectés.

Les pratiques aborigènes ont inspiré des programmes de conservation modernes, notamment la réintroduction d'espèces indigènes disparues. Ces initiatives s'appuient sur des connaissances traditionnelles pour recréer des conditions écologiques favorables. Par exemple, des programmes de réintroduction d'émeus et de bandicoots suivent des directives issues de récits mythologiques liés à ces espèces (Bowman, 2016).

Les concepts aborigènes influencent aujourd'hui des projets de design urbain favorisant la cohabitation humains/animaux.

- **Conception de corridors écologiques** : Inspirés des *songlines* (lignes de chant) aborigènes, ces corridors connectent les habitats naturels fragmentés par l'urbanisation, permettant aux animaux de circuler en sécurité dans les paysages urbains. Ces songlines, enracinées dans les récits mythologiques, fonctionnent comme des cartes culturelles et écologiques, reliant les lieux sacrés et les habitats vitaux.
- **Gestion des eaux** : Des villes comme Brisbane intègrent des zones humides restaurées pour respecter les cours d'eau sacrés, tout en préservant les habitats de nombreuses espèces aquatiques (Weir, 2009). Ces initiatives reprennent les récits liés au Serpent Arc-en-Ciel, qui souligne l'importance de l'eau comme source de vie.

III- Les exemples de cohabitation humain/animal existants

Méthodologie

Les exemples d'initiatives de cohabitation entre humains et non-humains en milieu urbain sont rares. Au total, six cas suffisamment bien documentés ont été recensés pour cette analyse, situés dans des pays différents pour inclure des dimensions de différences culturelles et historiques. Le but est de pouvoir dégager des points de comparaison et de divergence afin de déterminer les éléments clés permettant la bonne mise en place de ce genre d'initiative, et de comprendre les raisons des limites ou des échecs. Un tableau comparatif sera ensuite utilisé pour faciliter l'analyse. Les éléments le composant sont donnés ci-dessous (Tableau 1).

Espèce(s) impliquée(s)	
Localisation	
Type de relation humain/animal	Nuisible, importance religieuse, espèce protégée...
Initiative mise en place	
Acteurs impliqués	Gouvernement, industries, ONG, citoyens, communautés religieuses...
Arguments contre	Les résistances rencontrées
Résultats obtenus	Point de vue écologique mais également sanitaire, pédagogique...
Défis rencontrés	Obstacles identifiés, points d'amélioration

Tableau 1 - Éléments composant le tableau comparatif des initiatives de cohabitation humain/animal en milieu urbain

Afin de tenter d'ajouter des éléments d'explication à la faible quantité d'exemples de cohabitation humain/animal en milieu urbanisé, je me suis également servie du site ecojurisprudence.org qui recense les cas de législation et de débats documentés autour des questions de protection de la nature. Ce site a l'avantage d'être assez précis dans sa classification ainsi que d'inclure les différents documents relatifs à l'initiative présentée, comme les comptes-rendus de réunions, des documents législatifs officiels. Dans la catégorie « Animaux », on compte plusieurs catégories d'éco-jurisprudence : droits de la nature, droits des animaux, personnalité juridique, système d'éco-gouvernance et modèle indigène. Ce site sera utilisé pour comparer la part d'initiatives concernant des animaux sauvages et des animaux dans les villes, analyser les critères d'obtention d'une personnalité juridique, tenter de trouver des schémas de répétition pour les approbations et les refus.

Exemples étudiés

Avant de passer au croisement des informations, voici une présentation rapide des cas d'étude.

Inde : Les vaches sacrées circulent librement dans les villes (Delhi, Varanasi) en raison de leur statut symbolique dans l'hindouisme (ahimsa). Si cette cohabitation est culturellement ancrée, elle engendre des problèmes logistiques (embouteillages, gestion des déchets). Des initiatives comme les refuges urbains pour vaches (gaushalas) visent à concilier traditions et gestion urbaine.

Australie : À Brisbane, des corridors écologiques relient forêts et parcs urbains pour protéger la faune (kangourous, koalas). Ces infrastructures réduisent les accidents et préservent la biodiversité, bien que contestées par les promoteurs immobiliers.

Pays-Bas : Amsterdam développe des infrastructures durables (toitures végétalisées, zones humides artificielles) pour favoriser la faune urbaine (hérons, renards). Ces projets améliorent la biodiversité, malgré des inquiétudes sur l'hygiène et la sécurité.

Japon : À Nara, les cerfs sacrés, associés au shintoïsme, cohabitent avec les habitants. Bien que cette présence cause des accidents et des dégâts, des campagnes d'éducation et des mesures de gestion atténuent les conflits.

Colombie : Bogota aménage des parcs pour accueillir animaux domestiques et écosystèmes artificiels, favorisant la biodiversité urbaine. Malgré les résistances des promoteurs, ces initiatives sensibilisent les citoyens et intègrent mieux la faune dans la vie quotidienne.

États-Unis : À Boulder (Colorado), des zones protégées pour coyotes, cerfs et oiseaux coexistent avec des campagnes de sensibilisation. Bien que les résidents craignent pour leurs animaux domestiques, ces mesures renforcent la conservation et l'harmonie avec la faune locale.

Espèce(s) impliquée(s)	Vaches sacrées	Kangourous, koalas et autres espèces sauvages locales	Hérons, renards, canards	Cerfs	Chiens, chats, oiseaux, insectes...	Coyotes, cerfs, oiseaux
Localisation	Différentes villes indiennes (Delhi, Varanasi...)	Brisbane, Australie (principalement mais d'autres villes australiennes sont concernées)	Amsterdam, Pays-Bas	Nara, Japon	Bogota, Colombie	Boulder, Colorado, Etats-Unis
Type de relation humain/animal	Vénération religieuse, mais nuisible en milieu urbain	Coexistence conflictuelle – espèces emblématiques mais vues comme des nuisibles, obstacles ou dangers	Coexistence nuisible en milieu urbain	Relation spirituelle et touristique, mais gêne liée aux accidents et dégâts	Compagnons domestiques pour chiens et chats, nuisibles pour les autres	Menace pour la sécurité des humains et animaux domestiques, nuisibles
Initiative mise en place	Création de refuges urbains pour vaches (gaushalas), mise en place de programmes éducatifs pour réduire les conflits entre humains et vaches errantes.	Mise en place de corridors écologiques reliant des zones naturelles clés et campagnes éducatives pour sensibiliser aux dangers de la faune sauvage.	Construction de toitures végétalisées et de zones humides artificielles pour offrir des habitats intégrés dans les zones urbaines.	Création et entretien de sanctuaires pour cerfs, accompagnés de programmes éducatifs sur la cohabitation et de réglementations pour limiter les conflits	Développement de parcs urbains combinant espaces pour animaux domestiques et écosystèmes artificiels accueillant des espèces sauvages locales.	Délimitation de zones protégées dans les parcs urbains et campagnes intensives de sensibilisation sur la faune locale.
Acteurs impliqués	À l'origine : Groupes religieux, ONG locales dédiées à la protection des vaches. Autres acteurs : Autorités locales, organisations sanitaires.	À l'origine : Associations écologistes et biologistes Autres acteurs : Autorités municipales, entreprises privées et citoyens concernés.	À l'origine : ONG écologistes et gouvernements locaux. Autres acteurs : Entrepreneurs en urbanisme et citoyens sensibilisés à l'écologie.	À l'origine : Autorités locales et communautés religieuses. Autres acteurs : Secteur touristique, habitants locaux et organisations éducatives.	À l'origine : Écologistes et autorités municipales. Autres acteurs : Associations éducatives, promoteurs urbains et citoyens volontaires.	À l'origine : ONG locales de conservation. Autres acteurs : Municipalités, éducateurs environnementaux et scientifiques.

Arguments contre	Problèmes liés à la logistique des refuges, opposition à l'utilisation de ressources publiques pour les vaches errantes.	Opposition des promoteurs immobiliers et manque de consensus sur les investissements nécessaires à long terme.	Résistances de certains résidents face aux coûts initiaux et aux possibles nuisances associées aux habitats artificiels.	Préoccupations liées aux accidents impliquant les cerfs et au coût de la gestion des sanctuaires.	Opposition de promoteurs immobiliers et préoccupations sur les coûts de maintenance à long terme des parcs écologiques.	Craintes concernant la sécurité des résidents et opposition aux restrictions imposées par les zones protégées.
Résultats obtenus	Réduction des tensions religieuses et sociales, présence d'un espace sécurisé pour les vaches, réduction de leurs interactions avec les infrastructures humaines.	Baisse notable des collisions entre véhicules et animaux sauvages, sensibilisation des populations locales à l'importance de la préservation des habitats naturels.	Augmentation de la faune locale dans les zones aménagées, amélioration de la qualité de vie des habitant.e.s, régulation des températures et réduction des inondations	Renforcement de la coexistence pacifique entre les habitant.e.s, les touristes et les cerfs. Les efforts éducatifs ont permis de réduire certains comportements inappropriés des visiteurs.	Meilleure sensibilisation des citoyen.ne.s à la biodiversité, augmentation de l'intégration des espèces animales dans les paysages urbains.	Meilleure compréhension des habitant.e.s à l'importance de la conservation de la faune, amélioration des interactions avec les coyotes
Défis rencontrés	Manque de financement à long terme, opposition religieuse ou sociale à des mesures jugées trop restrictives.	Conflits constants avec les promoteurs immobiliers et absence de cadre législatif clair pour protéger les corridors.	Besoin d'une meilleure communication pour surmonter les résistances de certains habitants face aux habitats artificiels.	Nécessité d'améliorer les infrastructures pour réduire les accidents tout en respectant les traditions locales.	Difficultés budgétaires et conflits avec des secteurs économiques pour l'allocation des ressources.	Conflits entre besoins de conservation et priorités des résidents en termes de sécurité ou d'espaces publics.

Tableau 2 - Tableau comparatif des différents exemples de cohabitation humain/animal en milieu urbain

IV- Vers un parlement des animaux

Analyse préliminaire

Pour commencer par les informations compilées sur le site ecojurisprudence.org, sur les 61 différents cas d'amendement à la législation, aucun ne concerne les milieux urbains, et encore moins une cohabitation. Il s'agit pour la quasi-totalité d'entre eux (92%) de droits de la nature, ceux-ci étant principalement le droit à un environnement sain et le droit d'exister librement dans leur habitat naturel. On retrouve également la question d'accorder une personnalité juridique, plus ou moins importantes selon les cas, à des non-humains (26%) mais concernent exclusivement les droits d'un individu en particulier, suite à un traitement particulièrement violent, en zoo par exemple. Cet individu spécifiquement pourra théoriquement défendre ses droits en justice s'ils sont violés.

Malheureusement, sur ces 61 cas, aucune information supplémentaire sur leur implémentation n'est trouvable, et certains sont en plus très locaux. Les mesures portées par les tribus indigènes ont plus ou moins de poids selon le pays – la Nouvelle-Zélande leur accorde une grande importance par exemple – mais ce n'est pas une garantie d'entrer dans la législation, et donc pas imposable en dehors de leurs communautés. Et en ce qui concerne les cas où l'Etat est directement impliqué, à une échelle plus ou moins grande, les informations sur la mise en place de ces mesures de protection des droits des espèces animales, sur leur application concrète, sont inexistantes à ce jour.

En ce qui concerne les cas détaillés dans le Tableau 2, plusieurs points communs à tous sont à noter. Tout d'abord, ils concernent la création d'espaces spécifiques dans les villes concernées pour ces espèces animales. Il n'y a aucune mention de législation, ce qui n'ancrage pas ces projets dans la ville, et les rend vulnérables aux changements politiques, aux problèmes de financement et aux désirs des habitants.e.s. De plus, il s'agit d'espaces séparés de ceux des humains, que ce soient des couloirs écologiques, des refuges, sanctuaires ou zones protégées, qui n'intègrent pas les animaux à l'espace urbain, mais leur donnent une place à part. Ce sont également des réponses à des problèmes de nuisance de la part des animaux : les laisser prendre n'importe quelle place entre en conflit avec les modes de vie, les infrastructures humaines, et la séparation des territoires semble être la seule manière de limiter les dégâts. D'ailleurs, toutes ces initiatives réussissent à réduire les nombres d'altercations entre les humains et les animaux. Il s'agit d'une forme plus ouverte à ces derniers de réguler leur présence et leurs actions dans les villes, mais participent à la séparation physique et symbolique des non-humains avec les sociétés humaines.

Pour revenir à la fragilité des projets, les questions de financement sont récurrentes, que ce soit dans les arguments utilisés pour s'opposer au projet ou dans les défis persistants, même en cas de succès. On retrouve également des tensions avec des promoteurs immobiliers – la question de l'espace dans des villes de plus en plus peuplées interroge notre capacité à en sacrifier pour les non-humains. Si ces projets ont pu voir le jour, il n'est nullement garanti que les besoins humains ne prennent pas le dessus dans le futur, et que ces investissements dans la nature ne soient perçus comme superflus. D'autant plus que ces initiatives nécessitent dans la quasi-totalité des cas un engagement citoyen relativement important, et que les temps de crise, économique, sociale ou environnementale, ont tendance à le mettre à mal. Mais cet engagement est crucial, en effet, comme souligne l'article

Favoriser la restauration de la biodiversité en milieu urbain : les facteurs de réussite dans le cadre de quatre projets de restauration, de Boutaina El Jai et Diane Pruneau, « la réussite d'un projet de restauration de la biodiversité en ville repose donc en grande partie sur l'adhésion des citoyens » (2015). Notons tout de même que dans deux tiers des cas, la sensibilisation des populations, locales ou touristiques, est un objectif important, et qu'il pourrait permettre de pérenniser ces projets.

Enfin, il faut remarquer les grands absents dans les acteurs de ces projets : les animaux en eux-mêmes. Bien que ce ne soit pas étonnant, la question de l'inclusion des espèces animales dans les débats et dans l'organisation ne semble pas se poser – ou alors la proposition a été rejetée et l'information pas relayée. Cela rend tous les points précédents, toutes les décisions prises, bien plus compréhensibles : ils sont anthropocentrés, créés par des humains, dans un contexte humain, à partir de conceptions humaines des besoins de la nature. Dans le cœur des débats, il est facile d'oublier les intérêts des espèces animales lorsqu'ils ne sont pas inhérent à celles et ceux qui s'expriment, et finalement, ce sont les besoins humains qui dictent les termes de la cohabitation.

La ville, un territoire humain

La cohabitation entre les humains et certains animaux ne pose pas ou peu de problèmes dans certains cas : quand nous sommes dans la nature. Outre les parcs et autres aires naturelles protégées, dont on peut discuter de l'utilité, la présence d'animaux dans les forêts, champs et paysages non-urbains ne pose pas de question. Pourtant dans les villes, elle est fortement régulée, tout d'abord par le simple fait qu'elle n'est pas adaptée à leur mode de vie. Lors des débats, conflits et faits divers, on voit une certaine appréhension à laisser la nature libre en ville – on le remarque par le fait qu'il faille par exemple des panneaux expliquant l'utilité de laisser des zones de végétalisation sans fauche pour améliorer la biodiversité : ces actions demandent de se justifier, et ce continuellement. Les craintes de problèmes sanitaires et de sécurité sont les plus importants, et demandent de même une justification continue. Mais qu'est-ce qui fait de la ville un sanctuaire aussi sacré pour les humains, au point que nous n'arrivons pas à concevoir de le partager ?

Dans les sociétés occidentales, la ville a historiquement été perçue comme un espace émancipé de la nature, symbolisant la rationalité et l'ordre humain par opposition au caractère sauvage et imprévisible des animaux. Selon Lewis Mumford, la ville est « une organisation du temps et de l'espace » qui vise à canaliser les énergies humaines et à échapper au chaos naturel (Mumford, 1961). Cette vision anthropocentrique est renforcée par des philosophes comme Descartes, pour qui l'animal est une « machine » dépourvue d'âme, et donc indigne d'être considéré à l'égal de l'humain (Descartes & Kieft, 2020). Cette conception a défini les priorités urbaines : sécurité, hygiène et contrôle, souvent aux dépens des espèces non humaines. Par exemple, les animaux perçus comme nuisibles — pigeons, rats ou renards — sont systématiquement éliminés des espaces urbains, car ils menacent cet ordre (Philo, 2007). De plus, la ville représente de la protection contre les dangers de la nature. Elle est faite pour être inhospitalière aux espèces animales : bétonisée, transports rapides, portes closes. La proposition d'intégrer les animaux dans les villes semble donc poser des questions philosophiques majeures. Pourquoi l'humain devrait-il partager un espace qu'il considère comme sa propre création ?

C'est là qu'intervient la dualité humain/nature, qui sépare les espaces humains des espaces animaux. Comme l'expliquent Catherine et Raphaël Larrère dans *Penser et agir avec la nature*, cette vision du monde a légitimé l'exploitation utilitariste de la nature. C'est ce qui explique l'instinct premier de protéger la nature en créant des sanctuaires, où les activités humaines sont limitées, comme des

parcs nationaux ou des réserves naturelles. Cette vision de la nature pure, intouchée, vient du romantisme du XIX^{ème} siècle, notamment avec Descartes. Elle est cependant très occidentale, puisque les populations humaines ont toujours eu un impact sur leur environnement, comme n'importe quelle espèce, notamment avec la chasse. La *wilderness* si chère aux amoureux de la nature est critiquée par de nombreux philosophes car elle représente la nature vue sous un prisme colonialiste et blanche (Larrère & Larrère, 2015). Cette dualité est donc complètement construite par les sociétés, puisque nulle part les espaces naturels ne sont réellement intouchés par l'humain.

Cela montre cependant la différence que l'humain fait entre la nature qui l'émerveille, et qu'il faut donc protéger à tout prix, de celle qui n'a pas d'importance, et qu'il peut utiliser à sa guise. Cette distinction est à mettre en parallèle des différences de traitement entre les espèces animales : d'une part les animaux domestiques, véritables compagnons que l'on oserait maltraiter, et de l'autre, tous les autres, qui au mieux, bénéficient d'une vénération car rares après avoir été considérés comme des trophées de chasse ; et au pire, n'existant que pour nous servir, être consommés.

Ainsi notre relation à la ville nous vient d'une vision très anthropocentriste de domination de la nature. Il ne semble pas qu'il soit réellement possible d'avancer dans le débat d'accorder une place plus importante aux animaux sur « notre territoire » tant que nous n'auront pas réussi à nous débarrasser de cet héritage.

La régulation par la représentation

La première étape pour s'éloigner de l'anthropocentrisme consiste à reconnaître que les animaux ne sont pas de simples objets ou ressources, mais des êtres vivants avec des besoins, des comportements, et des relations sociales complexes. Les éthologues, tels que Frans de Waal, ont montré que de nombreuses espèces possèdent des formes d'intelligence, d'empathie et même de culture qui défient les catégorisations humaines. Écouter les animaux implique alors de s'appuyer sur les sciences du comportement animal, mais aussi sur des cadres philosophiques comme l'écologie profonde ou les pensées autochtones, qui considèrent les animaux comme des partenaires dans un réseau interdépendant.

Bruno Latour, dans *Politiques de la nature* (1999), propose un modèle novateur de prise en compte des non-humains dans nos institutions : "Il n'y a pas d'assemblée à laquelle les non-humains ne participent déjà, mais leur représentation est soit niée, soit assumée dans des formes d'écritures trop grossières". Pour Latour, un "parlement des choses" ou des animaux permettrait de dépasser ces limites en intégrant directement les non-humains dans les délibérations politiques. Ce concept repose sur une double médiation : les non-humains doivent être traduits dans un langage accessible, mais cette traduction ne doit pas les réduire à de simples objets d'étude. Latour insiste sur l'importance de créer des dispositifs où les porte-parole – scientifiques, experts, ou même militants – permettent aux animaux d'exprimer leurs besoins et leurs contraintes sans être déformés : "La politique commence quand les collectifs se recomposent autour des porte-parole et des objets qui les rassemblent."

Mais qui peut prétendre représenter les animaux dans un tel parlement ? La question est délicate, car elle risque de renforcer des biais anthropocentriques si les représentants humains projettent leurs propres valeurs sur les animaux. Une solution pourrait être de créer des collectifs interdisciplinaires, composés d'éthologues, d'écologues, de philosophes et de juristes spécialisés dans les droits des animaux. Ces experts, formés à une approche écosystémique, pourraient devenir des médiateurs entre les mondes humains et non humains. Latour insiste également sur l'importance de "la mise en démocratie des controverses", c'est-à-dire d'inclure dans le débat toutes les voix, y compris celles des êtres invisibilisés par nos institutions actuelles. Pour garantir cette mise en démocratie, les décisions

devraient s'appuyer sur des données scientifiques rigoureuses et des protocoles d'observation collaboratifs.

Pour Latour, le danger est de retomber dans une forme de domination si la traduction des besoins des animaux reste monopolisée par une élite humaine. "Ce n'est pas parce que les humains parlent à la place des non-humains que ceux-ci n'existent pas comme des actants autonomes." Une possible solution réside dans l'intégration des savoirs autochtones, qui offrent une vision moins fragmentée des relations inter espèces. Ces savoirs peuvent enrichir les perspectives scientifiques et juridiques en proposant une vision intégrative du vivant.

S'éloigner de l'anthropocentrisme ne signifie pas renier notre humanité, mais reconnaître que nous faisons partie d'un tout plus vaste. Écouter la voix des animaux, même par des médiateurs humains, peut nous permettre de repenser nos institutions et de redéfinir nos responsabilités envers le vivant. Comme l'écrit Latour : "Nous ne sommes pas les maîtres de la nature, mais ses partenaires dans une composition toujours à réinventer."

Perspectives

L'idée d'inclure les animaux dans les sociétés humaines soulève des questions complexes, tant d'un point de vue éthique que pratique. Sa mise en œuvre interroge profondément notre capacité à cohabiter avec d'autres espèces tout en préservant nos modes de vie. Cela nécessite d'examiner les enjeux liés à leur représentation, leur place dans les espaces urbains, la gestion des compromis et les limites de nos responsabilités envers la biodiversité.

Représenter toutes les espèces animales : une tâche impossible ?

Représenter toutes les espèces animales au sein des sociétés humaines semble utopique. Avec près de 8,7 millions d'espèces sur Terre, la tâche est colossale et dépasse largement nos capacités organisationnelles. Cela pose également une question fondamentale : sur quels critères décider quelles espèces inclure et lesquelles ignorer ? La proximité avec les humains (animaux domestiques ou espèces urbaines) ou leur rôle écologique (pollinisateurs, régulateurs naturels) pourraient constituer des critères, mais cela implique un anthropocentrisme difficilement évitable.

Cependant, adopter une approche écocentrique pourrait être une piste. Cela signifierait reconnaître l'interdépendance des écosystèmes et prioriser les espèces essentielles à l'équilibre écologique. Pourtant, ce choix reste arbitraire et risque d'exclure des animaux moins visibles ou médiatisés, alimentant une hiérarchie qui reflète nos propres biais culturels.

Gérer la place des animaux dans les villes : un défi logistique et sanitaire

Les villes, conçues pour les humains, ne sont pas naturellement adaptées à une cohabitation avec les animaux sauvages. Les défis liés à la sécurité, à l'hygiène et à la gestion des conflits sont nombreux. Comment garantir un équilibre entre la présence d'animaux et la protection des populations humaines ? Les espaces réservés aux animaux, comme les parcs naturels urbains, sont une solution partielle, mais ils créent souvent des zones artificielles qui ne répondent pas pleinement aux besoins des espèces.

De plus, les animaux ne comprennent pas les limites que nous tentons d'imposer. Les interactions imprévues, comme les renards explorant les rues ou les oiseaux envahissant les espaces publics,

montrent qu'une cohabitation harmonieuse nécessite des ajustements constants. Cela implique non seulement une meilleure planification urbaine, mais aussi un changement dans notre manière de percevoir ces interactions : non plus comme des invasions, mais comme des opportunités de repenser notre rapport au vivant.

Jusqu'où aller pour protéger la biodiversité ?

La protection de la biodiversité exige des sacrifices. Réduire la pollution, préserver les habitats naturels, limiter l'artificialisation des sols : ces actions nécessitent souvent de renoncer à une partie de notre confort. Par exemple, limiter la construction de nouvelles infrastructures pour préserver des corridors écologiques pourrait ralentir le développement économique. Sommes-nous prêts à accepter cela ?

Cette question touche également à notre sécurité. Réintroduire des espèces disparues ou protéger des prédateurs naturels, comme les loups, peut provoquer des tensions, notamment dans les zones rurales. Accepter ces compromis implique une redéfinition de nos priorités, en valorisant davantage la biodiversité que notre domination sur les territoires.

Repenser notre modèle sociétal

Peut-on intégrer les animaux dans nos sociétés sans remettre en question notre modèle actuel ? La réponse semble être non. Les sociétés humaines sont profondément anthropocentrées, axées sur la croissance économique et le confort individuel. Inclure les animaux nécessiterait une transition vers un modèle davantage basé sur la cohabitation, l'interdépendance et la modération.

Cela implique de repenser des aspects fondamentaux de nos sociétés : nos modes de consommation, nos infrastructures, nos rapports aux territoires. Par exemple, réduire notre consommation de viande pour diminuer la pression sur les écosystèmes ou adopter des pratiques agricoles respectueuses de la faune sont des transformations nécessaires, mais elles bousculent des habitudes bien ancrées.

Inclure les animaux dans nos sociétés humaines sans remettre en question nos modes de vie actuels semble irréalisable. Cependant, cette réflexion ouvre la porte à des transformations profondes, essentielles pour répondre aux crises écologiques actuelles. Cela ne signifie pas abandonner nos sociétés, mais les adapter pour intégrer le vivant dans sa diversité.

Cette transition nécessite une révision de nos priorités : accepter des compromis, reconnaître notre interdépendance avec les autres espèces et adopter une vision à long terme. Peut-être que l'inclusion des animaux n'est pas un sacrifice, mais une opportunité de repenser notre humanité et notre place dans le monde vivant.

Conclusion

La reconnaissance des animaux comme des membres à part entière de nos communautés humaines ne peut être atteinte sans une transformation profonde de nos cadres juridiques, sociaux et culturels. L'analyse historique de nos relations avec les animaux révèle un héritage marqué par la domination et l'instrumentalisation, mais aussi des évolutions significatives vers des conceptions plus inclusives. Les approches écocentriques et les initiatives juridiques modernes, telles que les droits de la nature ou les sanctuaires écologiques, offrent des perspectives prometteuses, bien qu'encore largement sous-exploitées.

Cependant, cette transition ne pourra se faire sans un changement de paradigme. Repenser nos infrastructures urbaines, reconnaître les besoins des animaux dans les espaces partagés, et inclure leurs intérêts dans nos décisions politiques impliquent des compromis importants. Cela nécessite également de puiser dans les savoirs autochtones, qui proposent des modèles de coexistence fondés sur l'interdépendance et la relation harmonieuse avec la nature.

Malgré les défis, cette recherche montre que l'intégration des animaux dans nos structures sociales n'est pas une utopie, mais une nécessité pour faire face aux enjeux écologiques contemporains. Construire une société véritablement inclusive envers le vivant ne signifie pas simplement protéger les animaux, mais réinventer notre place au sein du monde naturel. Cette redéfinition de nos priorités pourrait non seulement répondre aux crises actuelles, mais également enrichir nos sociétés en développant une éthique basée sur la coexistence et la durabilité.

Bibliographie/Sitographie

Attitudes of Europeans towards animal welfare—Mars 2016— Eurobarometer survey. (s. d.).

Consulté 28 janvier 2025, à l'adresse <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2096>

Barker, P., & Ariew, R. (2018). *Revolution and Continuity*. Catholic University of America Press.

Benson, G. J., & Rollin, B. E. (Éds.). (2004). *The well-being of farm animals : Challenges and solutions* (1st ed). Blackwell.

Bentham, J. (2007). *An introduction to the principles of morals and legislation* (Repr. der Ausg. Oxford, 1907). Dover.

Bessler, J. D. (2014). *The birth of American law : An Italian philosopher and the American revolution*. Carolina Academic Press.

Bodhi, & Bstan-vdzin-rgya-mtsho (Éds.). (20). *In the Buddha's words : An anthology of discourses from the Pali canon* (Nachdr.). Wisdom Publications.

Bowman, D. (2016, février 22). *Aboriginal fire management – part of the solution to destructive bushfires*. The Conversation. <http://theconversation.com/aboriginal-fire-management-part-of-the-solution-to-destructive-bushfires-55032>

Campbell, B. M. S. (2000). *English Seigniorial Agriculture, 1250–1450* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511522215>

Clottes, J., & Lewis-Williams, J. D. (Éds.). (2001). *Les Chamanes de la préhistoire : Transe et magie dans les grottes ornées; suivi de Après Les Chamanes, polémique et réponse*. Seuil.

Daston, L., & Mitman, G. (Éds.). (2006). *Thinking with animals : New perspectives on anthropomorphism* (Paperback edition). Columbia University Press.

Descartes, R., & Kieft, X. (2020). *Discours de la méthode*. Flammarion.

El Jai, B., & Pruneau, D. (2015). Favoriser la restauration de la biodiversité en milieu urbain : Les facteurs de réussite dans le cadre de quatre projets de restauration. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 15-3, Article 15-3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16807>

- Evans, E. P. (1999). *The criminal prosecution and capital punishment of animals* (Facsim. ed.). Lawbook exchange.
- Foer, J. S. (2010). *Eating animals* (1st Back Bay pbk. ed). Back Bay Books/Little, Brown and Co.
- Fudge, E. (2004). *Animal*. Reaktion Books.
- Gammage, B. (2012). *The biggest estate on earth : How Aborigines made Australia* (Nachdr.). Allen & Unwin.
- Goodall, J. (1986). *The chimpanzees of Gombe : Patterns of behavior*. The Belknap Press of Harvard University Press.
- Gregory, N. G., & Grandin, T. (2007). *Animal welfare and meat production* (2nd ed). CABI.
- Halstead, P. (1996). Pastoralism or household herding? Problems of scale and specialization in early Greek animal husbandry. *World Archaeology*, 28(1), 20-42.
<https://doi.org/10.1080/00438243.1996.9980329>
- Harris, D. R. (2024). *The Origins And Spread Of Agriculture And Pastoralism In Eurasia : Crops, Fields, Flocks And Herds* (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003579861>
- Hatfield, D. M. (1952). King Solomon's Ring : New Light on Animal Ways. Konrad Z. Lorenz; trans. from the German by Marjorie Kerr Wilson. New York: Crowell, 1952. 202 pp. \$3.50. *Science*, 116(3015), 402-402. <https://doi.org/10.1126/science.116.3015.402>
- Kean, H. (1998). *Animal rights : Political and social change in Britain since 1800*. Reaktion Books.
- Larrère, C., & Larrère, R. (2015). *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.larre.2015.01>
- Lévi-Strauss, C. (1998). *Tristes tropiques* (Reproduit). Plon.
- Mech, L. D. (avec Boitani, L.). (2010). *Wolves : Behavior, Ecology, and Conservation*. University of Chicago Press.
- Naess, A. (1973). The shallow and the deep, long-range ecology movement. A summary*. *Inquiry*, 16(1-4), 95-100. <https://doi.org/10.1080/00201747308601682>

- Peters, J., Helmer, D., Von den Driesch, A., & Sana Segui, M. (1999). Early Animal Husbandry in the Northern Levant. *Paléorient*, 25(2), 27-48. <https://doi.org/10.3406/paleo.1999.4685>
- Philo, C. (Éd.). (2007). *Animal spaces, beastly places : New geographies of human-animal relations* (Transferred to digital printing). Routledge.
- Shipman, P. (2010). The Animal Connection and Human Evolution. *Current Anthropology*, 51(4), 519-538. <https://doi.org/10.1086/653816>
- Singer, P. (2002). *Animal liberation* (1st Ecco paperback ed). Ecco, Harper Collins Publishers.
- Smith, J. (2017, novembre 2). *Gallery : Behind the scenes of the films and TV shows filmed in Bristol*. BristolLive. <http://www.bristolpost.co.uk/news/bristol-news/gallery-behind-scenes-movies-tv-720792>
- Te Awa Tupua (Whanganui River Claims Settlement) Act 2017 No 7 (as at 24 December 2024), Public Act – New Zealand Legislation*. (s. d.). Consulté 28 janvier 2025, à l'adresse <https://www.legislation.govt.nz/act/public/2017/0007/latest/whole.html>
- Thomas, K. (1984). *Man and the natural world : Changing attitudes in England, 1500 - 1800*. Penguin.
- Varty, K. (1997). Medieval Bestiaries : Text, Image, Ideology. *The Sixteenth Century Journal*, 28(1), 203-205. <https://doi.org/10.2307/2543245>
- Weir, J. K. (2009). *Murray River Country : An Ecological Dialogue with Traditional Owners* (1st ed). Aboriginal Studies Press.

Tables des figures

Tableau 1 - Éléments composant le tableau comparatif des initiatives de cohabitation humain/animal en milieu urbain 19

Tableau 2 - Tableau comparatif des différents exemples de cohabitation humain/animal en milieu urbain 22



Cités, Territoires,

Environnement et Sociétés



Etudiante : Julie Roccati-Joyce

Directeur de recherche : José Serrano

jose.serrano@univ-tours.fr

PFE - DAES - UIT - Ingénierie
Territoriale Internationale

2022-2025

Un parlement des animaux : comment représenter les non-humains dans une assemblée délibérative inclusive ?

Résumé : « *La représentation des animaux dans nos institutions reste un sujet marginalisé, malgré l'urgence écologique* » (Latour, 1999). Pourtant, face à la crise écologique mondiale et à l'érosion de la biodiversité, il devient essentiel de repenser la coexistence entre humains et non-humains. À travers une analyse des contextes historique, philosophique et pratique, cette étude explore la question : dans quelle mesure une cohabitation entre humains et animaux est-elle envisageable et régulable ?

Ce travail s'appuie sur une triple approche. Premièrement, il retrace l'évolution des rapports humains-animaux en Europe, marqués par des dynamiques de domination et des transitions influencées par la religion, la science et le capitalisme. Deuxièmement, il examine les débats philosophiques contemporains sur les droits des animaux et les approches écocentriques, avec des exemples comme la reconnaissance juridique de la rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande. Enfin, des études de cas, telles que les corridors écologiques australiens et les sanctuaires urbains pour animaux, permettent d'identifier les forces et limites des initiatives existantes.

Cette recherche conclut que la cohabitation harmonieuse passe par une transformation des structures juridiques, économiques et sociales, en intégrant les savoirs autochtones et des approches centrées sur les écosystèmes. Si des obstacles liés à l'anthropocentrisme et aux priorités humaines subsistent, l'inclusion des animaux dans nos délibérations constitue une étape nécessaire pour répondre aux défis écologiques contemporains.

Mots clés : Cohabitation, représentation, animaux, anthropocentrisme, écocentrisme